

Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Sur la proposition de motion d'amendement de M. Diefenbaker, appuyé par M. Fleming: Que l'on ajoute ce qui suit à l'Adresse:

"Nous signalons respectueusement que, par suite de leur indifférence, de leur inertie, de leur manque d'initiative en face de sérieux problèmes nationaux et internationaux et par suite de leur mépris des droits du Parlement, les conseillers de Votre Excellence n'ont pas droit à la confiance de la Chambre et ont perdu celle de la population du Canada."

Et sur la proposition de motion de sous-amendement de M. Coldwell, appuyé par M. Gillis: Que l'amendement soit modifié par l'insertion, immédiatement après les mots "des droits du Parlement", des mots suivants:

"et du fait de ne pas avoir annoncé de mesure législative établissant un programme complet d'assurance-santé à l'échelon national, qui prévoit la participation des provinces".

Le débat se poursuit, et ledit débat est ajourné sur motion de M. Caron.

---

*États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre*

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. St-Laurent (Québec-Est), membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport préliminaire (en français et en anglais) de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada.

Par M. Gregg, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport (en français et en anglais) du ministère du Travail pour l'année terminée le 31 mars 1956.

Par M. Gregg,—Exemplaires du texte authentique de recommandations adoptées à la trente-neuvième session de la Conférence internationale du Travail tenue en juin 1956, ainsi que copie d'une lettre du sous-procureur général exposant la juridiction législative à l'égard de chacune des recommandations suivantes:

Recommandation 101, concernant la formation professionnelle dans l'agriculture (textes français et anglais).

Recommandation 102, concernant les services sociaux pour les travailleurs (textes français et anglais).

---

A dix heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin, suivant l'article deux du Règlement.